

DEPARTEMENT DE L'AIN

Arrondissement de BOURG EN BRESSE

Canton d'ATTIGNAT

Commune de MONTCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20220623-2022-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

2022/018/nat 7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN Maire, à 19h à la Salle Communale, en session ordinaire.

Convocation du : 13 juin 2022

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MOISSON – MEURENAND – NAULET – PACCOUD

Mmes BOUCHET – LEBLANC – GIORIA – PERRAUD – DAMIDAUX –
BARRE-LOPES.

Excusés : Mmes : PASQUET – GIORIA

M. : MAITRE

A été élu secrétaire : Dominique DAMIDAUX

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du LOTISSEMENT N° 2

En préambule, il est rappelé que les résultats au 31/12/N-1 doivent être repris lors de la réalisation du budget primitif de l'année N. Il en découle que le budget annexe du lotissement n° 2 aurait dû prévoir les crédits budgétaires suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses
 - 61 771,89 € au compte 002 ;
 - 3 425 € compte 71354-042 ;
 - o Recettes
 - 15 446,89 € au compte 774 ;
- Section d'investissement :
 - o Dépenses
 - 3425 € au compte 001 ;
 - o Recettes
 - 3425 € au compte 3354-040.

Ces lignes budgétaires n'ayant pas été inscrites, le compte administratif 2021 dudit lotissement n° 2 ne peut être conforme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du *Maire*,

**Après en avoir délibéré, constate la non-conformité du compte administratif
2021 du lotissement n° 2**

A MONTCET

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. TARPIN

